



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
15 juillet 2014
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2014

2-5 septembre 2014, New York

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

Programmes de pays et questions connexes

**Descriptif de programme de pays programme
pour la Bosnie-Herzégovine (2015-2019)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Principes fondamentaux du programme	2
II. Priorités et partenariats du programme	5
III. Gestion du programme et des risques	8
IV. Suivi et évaluation	9
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocations des ressources pour la Bosnie-Herzégovine (2015-2019) .	10



I. Principes fondamentaux du programme

1. La Bosnie-Herzégovine traverse actuellement sa crise économique et sociale la plus grave depuis la fin de la guerre de 1992-1995. La structure constitutionnelle complexe qui résulte des Accords de paix de Dayton est extrêmement lourde. Le pays, qui compte 3,8 millions d'habitants, a 13 constitutions (l'État, deux entités, un district autonome et 10 cantons), 14 systèmes juridiques et plus de 140 ministères. Cette structure de gouvernance est à l'origine d'un blocage politique, d'un faible niveau d'investissement, d'inégalités sociales et de degrés élevés de corruption. La lenteur du processus législatif qui résulte de l'impasse politique contribue encore à entraver le progrès. Par exemple, après les élections générales de 2010, il a fallu seize mois pour former un gouvernement. Les mouvements de protestation des citoyens et les émeutes violentes que le pays a connus récemment ont montré que la confiance dans le gouvernement diminue rapidement. Malheureusement, la recherche d'un compromis sur les réformes nécessaires n'a guère progressé, notamment celles nécessaires pour l'adhésion de la Bosnie-Herzégovine à l'Union européenne.

2. Le fait qu'aucune valeur de référence n'ait été appliquée pour les progrès sur la voie de l'adhésion à l'Union européenne a aussi failli faire capoter les perspectives d'intégration de la Bosnie-Herzégovine dans l'Union européenne. Bien que les discussions sur la stratégie de pays de l'Union européenne pour 2014-2017, qui avaient été suspendues en 2013, aient été relancées, elles ne sont plus à présent centrées essentiellement sur le soutien direct aux réformes des politiques, au développement local et à la compétitivité locale.

3. Dans la Bosnie-Herzégovine d'après conflit, l'importance de la primauté du droit pour relever les défis de la réconciliation, de la bonne gouvernance et de la stabilité économique ne cesse de croître. Des lacunes subsistent en matière d'efficacité et d'impartialité du pouvoir judiciaire. Selon le rapport 2013 de l'Union européenne sur les progrès réalisés sur la voie de l'adhésion, l'arriéré des affaires non résolues s'élève à 2,3 millions, et seuls 61 cas de crimes de guerre avaient fait l'objet de poursuites à la fin de 2013. Les services tels que l'aide aux victimes et aux témoins et la fourniture d'une aide judiciaire gratuite restent limités en termes de disponibilité et de qualité. Les mines continuent de contaminer 2,5 % du territoire; il y a 16 500 tonnes d'excédent de munitions militaires, et quelque 750 000 armes légères sont encore aux mains de civils. Les tensions ethniques restent présentes dans les communautés et en politique et appellent des efforts concertés de réconciliation.

4. Selon l'Organisation internationale du Travail, le taux de chômage atteignait 27,5 % en 2013, alors que les chiffres officiels du gouvernement le situent à 44,5 %. Les taux sont plus élevés encore pour les groupes vulnérables, comme les jeunes (63,1 %). Un ménage sur six dans le pays est pauvre. Selon les statistiques nationales, l'économie a régressé de 0,9 % en 2012, mais a affiché une augmentation modeste de 1,5 % en 2013. La Bosnie-Herzégovine se classe au 131^e rang sur 189 pays dans l'indice 2014 « Doing Business » de la Banque mondiale et, avec une valeur d'indice du développement humain de 0,735, à la 81^e place sur 187 pays en 2012. Le Rapport 2013 sur les objectifs du Millénaire pour le développement conclut que les progrès sur la voie de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement sont limités, en particulier pour

l'objectif 1. Seul l'objectif 4 a été atteint, et même cela a été éclipsé par les disparités qui affectent des groupes de population particuliers, comme les Roms.

5. Au niveau infranational, la rareté des ressources financières et le chevauchement des responsabilités gouvernementales ont entraîné une offre insuffisante de services publics vitaux. Par exemple, le rapport d'avancement du Secrétariat de la Communauté de l'énergie indique que la Bosnie-Herzégovine consacre environ 20 % de son produit intérieur brut à l'énergie, soit le triple de la moyenne des pays d'Europe de l'Ouest. Malgré cela, plus de 150 000 personnes n'ont toujours pas accès à l'énergie, à l'eau et à l'assainissement.

6. Avec 61 % de la population vivant dans les zones rurales, la Bosnie-Herzégovine est un des pays les plus ruraux d'Europe. L'écart le plus marquant en termes de développement est celui qui sépare les six grandes villes du reste du pays, avec de fortes disparités de revenus et de qualité de vie. D'après les statistiques nationales, 61 des 144 pouvoirs locaux sont classés comme « en retard de développement » ou « fortement en retard de développement ». Pourtant, les autorités infranationales, en particulier au niveau municipal, sont généralement plus réactives et offrent un bon point d'entrée pour les tentatives visant à restaurer la confiance dans le gouvernement et à améliorer la qualité de vie.

7. Le rapport national sur le développement humain, intitulé « Le capital social en Bosnie-Herzégovine », a conclu que plus de 50 % de la population souffre d'une forme quelconque d'exclusion sociale. Parmi les plus vulnérables, il y a les rapatriés et les personnes déplacées dans leur propre pays, les Roms, les personnes handicapées, les personnes âgées et les jeunes sans emploi. Il reste encore 103 449 personnes déplacées dans leur propre pays, et les recommandations de création de conditions pour un rapatriement durable sont restées en grande partie lettre morte. Le rapport de 2011 de Human Rights Watch Report indique que 99 % des Roms sont sans emploi, tandis que plus de 10 % de la population souffrent de diverses formes de handicap. La Bosnie-Herzégovine est confrontée à des défis en matière d'égalité entre les sexes, depuis la nécessité d'accroître la participation politique et économique des femmes à la nécessité de répondre aux violations des droits humains des femmes. L'organisme national pour l'égalité entre les sexes indique que 53 % des femmes ont subi une forme quelconque de violence sexiste, tandis que 10 % seulement ont reçu une aide des organismes de soutien aux victimes et aux témoins.

8. En mai 2014, de fortes pluies se sont abattues sur la Bosnie-Herzégovine, entraînant des inondations massives qui ont touché un quart du territoire du pays et environ un million d'habitants. Le recensement des besoins en termes de redressement, auquel ont procédé les gouvernements avec le soutien des Nations Unies, de l'Union européenne et de la Banque mondiale, estime que les dégâts s'élèvent à environ 1,67 milliard de dollars des États-Unis, et les pertes économiques, à plus de 1,04 milliard de dollars.

9. La Bosnie-Herzégovine n'a pas de stratégie nationale de développement et, par conséquent, les objectifs nationaux globaux en termes de développement sont mal définis. Il existe certes des stratégies sectorielles au niveau national et des entités, mais leur mise en œuvre est incohérente et sporadique. Elles concernent notamment la réforme du secteur de la justice, la réforme de l'administration publique et le développement à faible intensité d'émissions. La planification au niveau local, bien que partiellement incohérente, est la plus avancée. Le nouveau programme du

PNUD s'inspirera des stratégies sectorielles existantes, des résultats du recensement des besoins en termes de redressement, du plan-cadre des Nations Unies pour le développement et du plan stratégique du PNUD ainsi que des besoins primordiaux liés à l'aspiration du pays à l'adhésion à l'Union européenne.

10. Les derniers rapports d'évaluation du plan-cadre des Nations Unies pour le développement et du plan d'action du PNUD pour la mise en œuvre des programmes de pays ont reconnu que les contributions du PNUD ont aidé les gouvernements à concevoir et à ancrer les cadres juridiques et institutionnels et à redonner vigueur au développement local par l'amélioration de la gouvernance. Le soutien technique du PNUD a renforcé les capacités institutionnelles en matière d'élaboration et d'exécution des politiques, en particulier dans les domaines de la planification stratégique, de la gouvernance locale et des moyens de subsistance; de l'aide judiciaire gratuite et de l'aide aux victimes; de la réponse au VIH et à la tuberculose; et de l'efficacité énergétique. Par exemple, le PNUD a tiré parti de ses connaissances à l'échelle mondiale et de sa crédibilité auprès des partenaires des pays pour élaborer et appliquer une approche intégrée du développement local qui réunit les aspects économiques, sociaux et environnementaux et est guidée par les pouvoirs locaux et leurs communautés. Il s'ensuit que plus de 40 % des pouvoirs publics locaux ont adopté des stratégies intégrées et renforcé leurs structures de gouvernance pour une meilleure exécution des services. Ce processus s'inspire de la conception des stratégies cantonales et des cadres de planification des politiques de développement des entités. Cette approche s'est avérée être un modèle efficace, de plus en plus utilisé par les parties prenantes nationales et internationales et qui est devenu un domaine prioritaire dans le projet de stratégie de pays de l'Union européenne.

11. Le développement en Bosnie-Herzégovine nécessite des systèmes politiques démocratiques, une réponse appropriée aux demandes croissantes du public et, simultanément, la promotion de la croissance économique, de la durabilité environnementale et de l'équité sociale. Afin de soutenir cette transformation exigeante, aggravée actuellement par les conséquences des inondations récentes, le PNUD œuvrera au niveau politique en amont et mettra en œuvre des initiatives en aval, la plus grande valeur ajoutée étant que le PNUD est un des rares acteurs dans le pays qui puisse renforcer la connectivité entre les deux – transformer les projets en politiques et les politiques en actes. En usant de son avantage concurrentiel – la neutralité politique et l'impartialité –, le PNUD facilitera la coopération intergouvernementale et prendra l'initiative de l'innovation. En outre, il mobilisera les pressions exercées dans le sens des réformes par les citoyens ordinaires et amplifiera les initiatives locales pour soutenir les réformes nécessaires des politiques nationales et promouvoir un changement guidé non pas par des considérations politiques, mais par les besoins des citoyens. Le taux de chômage élevé, la pauvreté et les conséquences dévastatrices des inondations appellent un centrage plus affirmé sur la gouvernance économique et les moyens de subsistance. Les expériences phares dans le domaine de la gouvernance locale seront amplifiées afin de former l'épine dorsale d'un nouveau programme intégré. La capacité d'offrir des solutions de développement adaptées mais reproductibles à tous les gouvernements à tous niveaux tout en élargissant la coopération avec la société civile et le secteur privé sera essentielle pour réussir.

II. Priorités et partenariats du programme

12. Étant donné l'itinéraire de développement à long terme de la Bosnie-Herzégovine, qui s'étend à coup sûr au-delà du nouveau cycle programmatique, le PNUD comprend que la théorie du changement ne peut impliquer une voie simpliste, mais exige une facilitation à multiples facettes du processus de réforme, débouchant sur des mécanismes institutionnels et politiques efficaces et sur une croissance durable.

13. Conformément au plan stratégique 2014-2017 du PNUD, le programme œuvrera dans les domaines de la gouvernance, du développement durable et inclusif, et de la résilience. Il contribuera directement aux résultats 1, 2, 3, et 5 du plan stratégique et, indirectement, aux résultats 4 et 7. Le programme est aligné sur le plan-cadre 2015-2019 des Nations Unies pour le développement, qui appliquera l'approche « Unis dans l'action » et se concentrera sur quatre domaines stratégiques : a) la primauté du droit et la sécurité humaine; b) le développement et l'emploi durables et équitables; c) l'inclusion sociale; et d) l'autonomisation des femmes. Le PNUD prendra l'initiative en ce qui concerne les deux premiers domaines tout en contribuant aux domaines 3 et 4 par des programmes autonomes et conjoints.

14. Le programme complète la stratégie régionale du Bureau pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants et la stratégie 2020 pour l'Europe du Sud-Est du Conseil de coopération régionale. Il est conforme au projet de stratégie de pays de l'Union européenne, qui fixe les priorités pour l'aide financière en vue de soutenir la Bosnie-Herzégovine sur la voie de son adhésion. Des complémentarités directes sont établies avec les stratégies de pays des bailleurs de fonds bilatéraux comme l'Agence suédoise de coopération internationale au développement, la Direction du développement et de la coopération (Suisse) et l'United States Agency for International Development (USAID). Le partenariat stratégique entre le PNUD et l'Union européenne en vue d'aider les gouvernements à surmonter les conséquences dévastatrices des inondations récentes revêtira une importance particulière.

15. En 2015-2019, le PNUD apportera son soutien aux priorités programmatiques suivantes : a) l'accès à la justice et une plus grande sécurité humaine; b) la réduction des disparités régionales, économiques et sociales; c) la gestion durable des ressources environnementales et énergétiques et la création d'emplois « verts »; et d) l'accès aux services et aux possibilités d'emploi pour les plus vulnérables. Dans tous les domaines, l'accent sera mis sur une conception des programmes sensible aux conflits, intégrée et novatrice, qui complète les priorités du pays et est adaptée aux besoins du redressement après les inondations. Les dénominateurs communs intégrés dans tous les domaines de travail sont la gouvernance, un meilleur accès aux services publics et la qualité de ceux-ci, et l'emploi.

16. En recourant à son champ d'action mondial et à ses partenariats avec les pouvoirs publics en Bosnie-Herzégovine, les organisations des Nations Unies, les organisations de bailleurs de fonds, le secteur privé et la société civile, le PNUD prodiguera des conseils en matière de politiques et fournira une assistance technique pour s'attaquer aux priorités programmatiques de manière cohérente et durable. Le PNUD utilisera la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire pour promouvoir les perspectives de développement, en particulier dans les domaines du développement local, de l'inclusion sociale et de la primauté du droit. De plus, des

partenariats Est-Est seront étudiés en vue de possibilités de développement dans la région des Balkans occidentaux.

17. Les principaux groupes cibles du programme du PNUD sont les gouvernements de l'État, des entités et des cantons et les pouvoirs publics locaux; les groupes socialement exclus et vulnérables : personnes déplacées dans leur propre pays, Roms, personnes handicapées, personnes âgées, jeunes sans emploi, femmes sans emploi, lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres; les organisations de la société civile; et le secteur privé. Le champ d'action et l'exécution du programme dépendront étroitement du réseau étendu sur le terrain et de l'infrastructure des bureaux régionaux du PNUD.

18. Dans le domaine prioritaire de la justice et de la sécurité humaine, le programme se concentrera sur une qualité et une accessibilité meilleures des services publics en aidant les institutions partenaires à élargir les services d'aide judiciaire gratuits, à activer le mécanisme de soutien aux victimes et aux témoins, et à s'attaquer à la violence sexiste. Le PNUD aidera les institutions partenaires à s'attaquer aux menaces contre la sécurité en gérant de manière durable la prolifération des armes militaires et des stocks de munitions et en contrôlant les transferts. Une programmation tenant compte des conflits facilitera la coopération intergouvernementale pour les initiatives participatives liées à la sécurité des citoyens et à la réconciliation. En partenariat avec le FNUAP, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le programme des Volontaires des Nations Unies, le PNUD continue d'aider l'appareil judiciaire à traiter les crimes de guerre, la violence liée aux conflits et la justice de transition. Une assistance sera fournie aux contreparties nationales et infranationales pour renforcer les systèmes d'alerte rapide, appliquer les mécanismes de protection contre les catastrophes naturelles et mettre à niveau les mesures de gestion des risques climatiques et de catastrophes, en liaison étroite avec les interventions de gestion de l'énergie et de l'environnement. L'indispensable soutien technique à la lutte antimines pour répondre à la migration des mines terrestres suite aux inondations complètera les initiatives de PUND en matière de soutien aux moyens de subsistance et au rapatriement durable.

19. Afin de répondre aux disparités régionales, sociales et économiques croissantes et à l'absence d'intégration verticale entre les politiques et les fonds publics, le PNUD prodiguera des conseils en matière de politique et fournira une assistance technique aux institutions nationales et infranationales pour la conception et l'exécution d'interventions qui favorisent au plan local le développement durable et la croissance pour tous. Ces objectifs seront également poursuivis au moyen d'initiatives participatives soutenues par les pouvoirs publics locaux et la société civile. Le PNUD, en collaboration avec l'UNICEF, fournira un appui aux pouvoirs publics infranationaux en vue de développer et d'harmoniser la planification du développement à l'échelle du pays et de renforcer les capacités de gestion du développement. En mobilisant les partenariat stratégiques avec d'autres organismes des Nations Unies, la délégation de l'Union européenne auprès de la Bosnie-Herzégovine, la Direction du développement et de la coopération (Suisse), ONUSIDA et USAID, et en appliquant la méthode « reconstruire en mieux », le PNUD offrira un soutien technique et financier aux pouvoirs publics infranationaux en vue de répondre aux demandes considérables apparues après les inondations en termes de remise en état des bâtiments publics, des services et de l'infrastructure communautaire et de traduire en actes les priorités qui ont été définies. En tirant parti des réseaux régionaux de connaissance et en interaction étroite avec le secteur

privé et les institutions financières, le PNUD fournira des services de courtage et d'assistance technique aux autorités locales en vue de rétablir les moyens de subsistance dans les zones affectées par les inondations et d'améliorer l'environnement des entreprises et la compétitivité régionale. Le secteur privé bénéficiera de mesures d'aide actives en faveur de l'emploi, de la mise à niveau des chaînes de valeur et de la facilitation de l'accès aux marchés. En collaboration avec le programme des Volontaires des Nations Unies, le PNUD continuera de contribuer à l'interaction effective entre les autorités locales et la société civile, et soutiendra l'exécution des services par les organisations de la société civile, en étendant leur action aux plus vulnérables.

20. Dans le cadre de son travail relatif à la gestion durable des ressources environnementales et énergétiques, le PNUD contribuera au redressement économique de la Bosnie-Herzégovine en augmentant les investissements dans les technologies et les services non polluants et efficaces, en élargissant l'accès à l'énergie et à l'eau et par la création d'emplois « verts ». Cela impliquera, aux niveaux national et infranational et par l'intermédiaire du Fonds pour l'environnement mondial et en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et les fonds environnementaux des entités, un dialogue sur les politiques environnementales en vue d'améliorer les cadres juridiques et opérationnels et aider à la mise en œuvre en aval. La gestion des risques climatiques sera intégrée en aidant les gouvernements nationaux et infranationaux à élaborer des modèles pour le changement climatique et à les intégrer dans les politiques et les stratégies de gestion des risques d'inondations. En partenariat avec la Délégation de l'Union européenne et d'autres partenaires bilatéraux, un soutien sera offert pour les activités débouchant sur des environnements d'investissement favorables aux solutions « vertes » dans des domaines comme l'eau, les déchets, l'énergie et l'adaptation au changement climatique et son atténuation. Des conseils techniques seront prodigués à tous les niveaux de pouvoir en vue d'élaborer et de mettre en œuvre des initiatives dans les domaines du développement de solutions à faible intensité d'émissions et de l'adaptation au changement climatique et de son atténuation. Tout en étant complémentaire des efforts visant à réduire les disparités régionales, le programme aidera la Bosnie-Herzégovine à respecter ses obligations dans le domaine de l'énergie et de l'environnement, tant ses obligations internationales que celles liées à son adhésion à l'Union européenne.

21. Afin de s'attaquer à l'exclusion sociale et aux disparités sociales, le programme favorisera des cadres d'exécution des services sociaux qui n'excluent personne et prennent en compte les plus vulnérables, grâce à la collaboration avec l'UNICEF, le FNUAP et le programme des Volontaires des Nations Unies. En renforçant et élargissant l'accès aux services sociaux et de santé de base, le PNUD favorisera l'instauration d'un espace démocratique pour les processus fondés sur les droits de l'homme, l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes. Le PNUD abordera l'autonomisation économique des femmes en recherchant la cohérence des politiques entre les programmes pour l'égalité des sexes et les programmes pour la promotion de l'emploi et en soutenant l'employabilité des femmes. Une assistance technique sera fournie aux institutions nationales et infranationales pour la création de possibilités d'emploi et pour l'accès aux services pour les plus vulnérables : personnes déplacées dans leur propre pays, jeunes, Roms, personnes handicapées, lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres. En adoptant des

méthodes de démarcation territoriale et en ciblant les personnes les plus vulnérables, ce domaine prioritaire contribuera aux thèmes programmatiques transversaux de la création d'emploi et de l'exécution des services.

III. Gestion du programme et des risques

22. Le présent descriptif de programme recense les contributions du PNUD aux résultats nationaux et sert de premier niveau de responsabilité au conseil d'administration en ce qui concerne l'alignement et les ressources affectées au programme au niveau national. Les obligations redditionnelles des administrateurs aux niveaux national, régional et du siège concernant les programmes de pays sont décrites dans les politiques et procédures régissant les programmes et opérations du PNUD et dans le cadre des contrôles internes.

23. Le programme sera exécuté au niveau national, tel que défini dans le plan-cadre 2015-2019 des Nations Unies pour l'aide au développement. Les examens prévus dans le plan-cadre assureront que l'aide du PNUD soit fournie conformément aux attentes des autorités de la Bosnie-Herzégovine.

24. Les modalités de mise en œuvre du programme et des projets seront convenues avec les autorités du pays et seront choisies en fonction des besoins et des circonstances des projets. Lors de l'utilisation de la modalité nationale de mise en œuvre, le PNUD procédera à des microévaluations (en recourant à la politique harmonisée concernant les transferts de fonds) de la capacité potentielle des partenaires de mise en œuvre en matière de gestion des ressources et fournira une formation aux systèmes de gestion des projets du PNUD. Les projets soutenus par des fonds verticaux, comme le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, ainsi que les projets approuvés précédemment, utiliseront la modalité de mise en œuvre directe. À cet égard, le bureau de pays possède toute l'expérience nécessaire en ce qui concerne la modalité de mise en œuvre directe et le soutien aux activités mises en œuvre au plan national. L'implication du bureau de pays dans le soutien aux deux modalités est une mesure visant à atténuer les risques, compte tenu de la complexité et de la spécificité de la structure de gouvernance de la Bosnie-Herzégovine.

25. Les autorités de la Bosnie-Herzégovine et le PNUD ont convenu que la fourniture éventuelle de services de soutien par le PNUD (pour la mise en œuvre nationale) ne nécessiterait par une lettre d'accord distincte avec le gouvernement.

26. Afin d'améliorer l'exécution, le PNUD adoptera des méthodes de coopération novatrices et axées sur les politiques avec les partenaires bilatéraux et multilatéraux du développement et l'équipe de pays des Nations Unies et étudiera la possibilité de nouveaux partenariats pour mobiliser les capacités là où elles existent, que ce soit dans la société civile, dans le secteur privé ou ailleurs.

27. Les principaux risques extérieurs pour l'exécution du programme sont liés aux blocages politiques, qui entravent les réformes des politiques et le développement socioéconomique global. Les troubles sociaux et le mécontentement croissant des citoyens à l'égard des gouvernements et de la situation socioéconomique sont d'autres risques potentiels. Pour parer à ces risques, le PNUD surveillera étroitement la situation politique et appliquera une méthode d'alerte rapide à la planification et à l'exécution à court terme. Le PNUD a mis en place un plan de

durabilité de ses bureaux pour répondre aux risques opérationnels et élaborera une stratégie des ressources humaines pour répondre aux besoins du nouveau programme. La résolution de la question des contributions du gouvernement aux coûts des bureaux locaux restera une priorité.

IV. Suivi et évaluation

28. Le programme identifiera des indicateurs spécifiques, mesurables, réalisables, attribuables, pertinents, réalistes, limités dans le temps, opportuns, faciles à suivre et ciblés (indicateurs « SMART ») et recueillera des données actuelles et fiables pour évaluer le soutien aux politiques et aux programmes du PNUD. Le recensement de 2013 offre une occasion importante de corriger la rareté et la mauvaise qualité des données et d'établir une base fiable pour le suivi et l'évaluation des résultats du PNUD. Afin de compléter l'indispensable analyse plus approfondie, des études thématiques indépendantes (comme des sondages d'opinion) seront commandées.

29. Le suivi et l'évaluation seront menés à l'aide des mécanismes du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, qui prévoient la participation des organisations des Nations Unies, des gouvernements, de la société civile et des partenaires du développement et utilisent la structure de suivi et d'évaluation de l'initiative « Unité d'action des Nations Unies ». Le programme renforcera les outils novateurs (comme l'indice de développement municipal et le système d'information de gestion énergétique) pour gérer la collecte et l'analyse des données aux niveaux des résultats et des produits du descriptif de programme de pays. Sont également prévues pour l'avenir des évaluations thématiques devant fournir une analyse et un intrant spécifique pour les étapes importantes de la mise en œuvre du programme. On s'efforcera, en 2014, de ventiler les données par sexe et groupes cibles afin de mesurer de manière plus précise les contributions aux résultats du plan-cadre. Le bureau de pays veillera à ce que des fonctions de suivi soient intégrées dans la structure du programme, en œuvrant en étroite interaction avec l'équipe de pays dans le cadre plus large du suivi et de l'évaluation. Une part de tous les budgets de projets sera réservée pour couvrir le coût de ces activités. Le bureau de pays aura recours au soutien et aux ressources du centre de services régional aux fins de suivi.

30. Une recherche thématique ciblée en vue de relier les produits du descriptif de programme de pays aux indicateurs plus larges de résultats et de produits du cadre intégré des résultats et des ressources du plan stratégique sera menée dans les zones émergentes au sujet desquelles le bureau de pays ne pourra pas trouver de données pour suivre les progrès (à partir de la deuxième année). Les résultats seront largement diffusés afin de faciliter l'accès aux débats sur les politiques publiques. Le rapport national sur le développement humain national restera l'élément central dans la production de données et de l'analyse concernant les problèmes urgents de développement. Deux rapports nationaux sur le développement humain et deux rapports sur les objectifs du Millénaire pour le développement seront publiés pendant le nouveau cycle programmatique.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocations des ressources pour la Bosnie-Herzégovine (2015-2019)

Priorité nationale ou objectif national : OMD 3, 7 et 8

Objectifs nationaux :

Efficacité accrue du travail des institutions judiciaires de la Bosnie-Herzégovine par la rationalisation du réseau judiciaire du pays et une plus grande cohérence dans la gestion des tribunaux

Alignement de la législation sur les normes internationales, amélioration du contrôle du commerce interne et externe d'armes, diminution du taux d'incidents impliquant des armes illégales et du nombre de ces armes détenues par la population

Produit 3 du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (« PNUAD »). À l'horizon 2019, il existe une gestion efficace des débris de guerre et une prévention et réactivité meilleures en ce qui concerne les catastrophes naturelles et causées par l'homme.

Résultats connexes du plan stratégique : 3 et 5

<i>Indicateurs, références et objectifs du PNUAD</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte de données et responsabilités</i>	<i>Résultats indicatifs du programme de pays (y compris indicateurs, références et objectifs)</i>	<i>Principaux partenaires/ partenariats-cadres</i>	<i>Ressources indicatives par résultat (milliers de dollars des États-Unis)</i>
Indicateur : Diminution en pourcentage des débris de guerre et des munitions en surplus Référence : 17 000 tonnes de débris et de surplus de guerre (2013) Objectif : Diminution de 53 % pour atteindre 8 000 tonnes (2019) Indicateur : Nombre de politiques, de stratégies et de lois qui incorporent la réduction des risques de catastrophe (RRC); concepts de la RRC présents à tous les niveaux de gouvernement Plans coordonnés pour la RRC (2013).	Rapports des institutions (annuels); rapports du Strategic Committee for Weapons, Ammunition and Explosive Ordinance; rapports d'étape de l'Union européenne (trimestriels) Journaux officiels de l'État/des entités Décisions des pouvoirs publics concernant les plans de RRC adoptés (annuelles) Enquête relative au programme de maintien de la paix des Nations Unies (2015)	Résultat 1 : Gestion des résidus de guerre durables et du contrôle des armes mis en place Indicateur 1a : Les quantités de résidus de guerre sont en diminution. Référence : 16 500 tonnes de surplus de munitions militaires, 65 000 pièces d'armement (2014) Objectif : Réductions des résidus de guerre à des quantités contrôlables (2019) Source, fréquence : Rapport d'état d'avancement d'EUFOR (annuels); rapports de la Bosnie-Herzégovine soumis aux Nations Unies Indicateur 1b : Nombre de sites de stockage de munitions et d'armes mis aux normes Référence : 0 site de stockage conforme aux normes internationales (2014) Objectif : 5 sites de stockage mis aux normes (2019) Indicateur 1c : Nombre de km² de zones exemptes de mines après les inondations Référence : 40 km² de zones suspectées dangereuses (2014)	Autorités compétentes aux niveaux national et infranational Ministère de la défense, Forces armées de la Bosnie-Herzégovine, Ministère de la sécurité Autorités nationales chargées de la lutte antimines Tribunaux et procureurs à tous les niveaux Organismes de protection civile Force militaire de l'Union européenne (EUFOR) Organisation de l'Atlantique Nord Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe FNUAP UNICEF	Ordinaires : 800 Autres : 27,400 Contribution du gouvernement (parallèles/en nature) : 1 000

<i>Indicateurs, références et objectifs du PNUAD</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte de données et responsabilités</i>	<i>Résultats indicatifs du programme de pays (y compris indicateurs, références et objectifs)</i>	<i>Principaux partenaires/ partenariats-cadres</i>	<i>Ressources indicatives par résultat (milliers de dollars des États-Unis)</i>
Objectif : 3 plans établis qui répondent à la RRC (2016); plateforme coordonnée centralement Indicateur : Mécanisme en place dans tout l'État pour la résolution pacifique des conflits, la réconciliation et le respect de la diversité Référence : 0 (2013) Objectif : 1 (2015)		Objectif : 20 km² de zones exemptes de mines (2019) Source, fréquence (1b, 1c) : Rapport d'étape de l'Union européenne (annuellement); rapport du programme (trimestriellement) Résultat 2 : Cadres juridiques et de politique en place qui soutiennent la mise en œuvre des mesures de gestion des risques climatiques et de catastrophes, y compris sous l'angle de l'égalité des sexes Indicateur : Nombre de communautés locales exposées aux catastrophes qui ont mis en place des mesures de politique et de mise en œuvre. Référence : 0 (2014) Objectif : 30 (2019) Source, fréquence : Rapport de programme (mensuellement); politiques et autres mesures adoptées par les autorités locales (trimestriellement) Résultat 3 : Services d'aide judiciaire améliorés, accessibles et tenant compte des disparités entre les sexes Indicateur 3a : Nombre de personnes ayant accès aux services d'aide judiciaire gratuits, y compris les personnes handicapées et les femmes Référence : 750 000 personnes (2014) Objectif : 1 500 000 personnes (2019) Source, fréquence : Rapports de programme (mensuellement); rapport d'étape de l'Union européenne Résultat 4 : Soutien fonctionnel aux victimes et aux témoins, mécanismes de saisine et de criminalistique en place répondant aux besoins des plus vulnérables et centrés sur les victimes de conflit et de violence sexiste Indicateur : Nombre de bureaux fonctionnels liés aux saisines de soutien aux victimes et aux témoins Référence : 6 tribunaux, 0 saisines (2014)	Organismes pour l'égalité des sexes Réseau de fournisseurs d'aide judiciaire gratuite Association de soutien aux victimes et aux témoins Organisations de la société civile, groupe de bénévoles	

Indicateurs, références et objectifs du PNUAD	Source des données, fréquence de la collecte de données et responsabilités	Résultats indicatifs du programme de pays (y compris indicateurs, références et objectifs)	Principaux partenaires/ partenariats-cadres	Ressources indicatives par résultat (milliers de dollars des États-Unis)
		Objectif : 10 tribunaux avec saisines (2016) Source, fréquence : Suivi du programme (mensuellement), rapport d'étape de l'Union européenne (annuellement) Résultat 5 : Communautés et institutions en mesure de traiter l'insécurité des citoyens et la réponse à la violence, y compris la violence sexiste		
		Indicateur 5 : Nombre de plans communautaires de sécurité opérationnels mis en œuvre Référence : 7 (2014) Objectif : 20 (2019) Source, fréquence : Rapports des forums sur la sécurité des citoyens; décisions des conseils et assemblées municipaux; rapports de police; suivi du programme (mensuellement)		
Priorité nationale ou objectif national : OMD 1 et 3				
Objectifs nationaux :				
Gestion responsable et préventive des services publics et du développement local				
Assurer l'accessibilité et la qualité des services publics pour tous les citoyens				
Produit 5 du PNUAD. D'ici à 2019, diminution des disparités économiques, sociales et territoriales par une approche coordonnée des acteurs nationaux et infranationaux				
Résultats connexes du plan stratégique : 1, 2 et 3				
Indicateur : Valeur de l'indice de développement¹ dans les zones ciblées Référence : Indice de développement de 2014 dans les zones et les municipalités	Évaluation des disparités entre municipalités; indice de développement (annuel); statistiques officielles de la Bosnie-Herzégovine (mensuel)	Résultat 1 : Systèmes et institutions nationaux et infranationaux dotés de capacités importantes en termes d'emploi Indicateur 1a : Nombre de ministères recevant un soutien technique pour l'élaboration et l'exécution des politiques Référence : 3 (2014) Objectif : 10 (2019)	Autorités compétentes aux niveaux national et infranational Autorités publiques cantonales et locales Associations de municipalités et de villes	Ordinaires : 1 000 Autres : 4 750 Contribution du gouvernement (parallèle/en nature) : 5 500

¹ L'indice de développement est un indice composite à définir pour chaque autorité locale en Bosnie-Herzégovine.

<i>Indicateurs, références et objectifs du PNUAD</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte de données et responsabilités</i>	<i>Résultats indicatifs du programme de pays (y compris indicateurs, références et objectifs)</i>	<i>Principaux partenaires/ partenariats-cadres</i>	<i>Ressources indicatives par résultat (milliers de dollars des États-Unis)</i>
Objectif : Augmentation de la valeur de l'indice de développement dans les zones ciblées (2019) Indicateur : Système fonctionnel de planification du développement en place, contribuant à la réduction des disparités régionales Référence : Aucune (2014) Objectif : oui (2017) Indicateur : Pourcentage des ménages bénéficiant de services publics de distribution d'eau et d'assainissement dans les municipalités ciblées Référence : 58 % de couverture à l'échelle du pays du réseau public de distribution d'eau; 40 % de couverture du réseau public d'assainissement. (2011) Objectif : Couverture des ménages par les réseaux publics de distribution d'eau et d'assainissement augmentée de 4 % à l'échelle du pays (2019) Indicateur : Nombre de personnes ayant un emploi ou bénéficiant	Rapports des institutions (annuel); rapport d'étape de l'Union européenne (annuel) Rapports des institutions (annuel); rapports de programme du PNUD (mensuel) Statistiques officielles du pays (mensuel); examens du PNUAD (annuel)	Source, fréquence : Suivi du programme (mensuel); rapports annuels des ministères Indicateur 1b : Pourcentage du territoire couvert par des stratégies et des structures de planification du développement locales ou régionales harmonisées dans le contexte d'un système de planification cohérent Référence : 40 % des autorités publiques locales (2014) Objectif : 60 % des autorités publiques locales, 80 % des cantons Source, fréquence : Rapports et décisions locaux et cantonaux (annuellement) Résultat 2 : Mise en œuvre des stratégies de développement et exécution des services améliorés aux niveaux infranationaux Indicateur 2a : Nombre de mécanismes financiers soutenant des initiatives locales en fonction des priorités figurant dans les stratégies locales Référence : 0 (2014) Objectif : 4 (2019) Source, fréquence : Rapports d'institutions de la Bosnie-Herzégovine (annuellement); suivi du programme (mensuellement) Indicateur 2b : Nombre de bâtiments publics affectés par les inondations qui ont été restaurés Référence : 120 établissements d'enseignement, 8 bâtiments municipaux endommagés (2014) Objectif : 120 établissements d'enseignement et 5 bâtiments municipaux entièrement restaurés et équipés (2019) Source, fréquence : Rapports des municipalités (annuellement); suivi du programme (mensuellement) Indicateur 2c : Nombre d'emplois créés Référence : 150 emplois directs (2014)	Délégation de l'Union européenne auprès de la Bosnie-Herzégovine Sida Direction du développement et de la coopération (Suisse) USAID Gouvernement norvégien Secteur privé Organisations de la société civile, groupes de bénévoles UNICEF Programme des Volontaires des Nations Unies	

<i>Indicateurs, références et objectifs du PNUAD</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte de données et responsabilités</i>	<i>Résultats indicatifs du programme de pays (y compris indicateurs, références et objectifs)</i>	<i>Principaux partenaires/ partenariats-cadres</i>	<i>Ressources indicatives par résultat (milliers de dollars des États-Unis)</i>
d'activités de création de revenu <i>Référence</i> : Examens annuels 2010-2014 du PNUAD <i>Objectif</i> : À fixer dans les plans de travail du PNUAD (2014 et 2016)		<i>Objectif</i> : 3 000 emplois directs ou maintenus et 30 000 emplois indirects en personnes/mois (2019) <i>Source, fréquence</i> : Rapport du programme (mensuellement); rapports réguliers des bureaux de placement <i>Indicateur 2d</i> : Degré de réalisation des plans de mise en œuvre annuels pour les pouvoirs publics infranationaux <i>Référence</i> : 30 % (2014) <i>Objectif</i> : 60 % (2019) <i>Source, fréquence</i> : Rapports locaux et cantonaux annuels; rapports du programme (trimestriels) Résultat 3 : Compétitivité du secteur privé améliorée <i>Indicateur 3a</i> : Nombre de nouveaux services de développement des entreprises et nombre d'entreprises qui en bénéficient <i>Référence</i>: 3 services de développement des entreprises/200 bénéficiaires (2014) <i>Objectif</i> : 20 services de développement des entreprises/400 bénéficiaires/ 30 % d'entreprises dirigées par des femmes (2019) <i>Source, fréquence</i> : Suivi mensuel du programme; rapport des bureaux de placement Résultat 4 : Cadres et processus de dialogue en place en vue de l'engagement effectif de la société civile dans le développement <i>Indicateur 4a</i> : Pourcentage d'augmentation des fonds publics décaissés de manière transparente au profit d'organisations de la société civile <i>Référence</i> : 10 % (2012) <i>Objectif</i> : 30 % (2019) <i>Source, fréquence</i> : Rapports annuels des autorités publiques infranationales; suivi du programme (trimestriel)		

Indicateurs, références et objectifs du PNUAD	Source des données, fréquence de la collecte de données et responsabilités	Résultats indicatifs du programme de pays (y compris indicateurs, références et objectifs)	Principaux partenaires/ partenariats-cadres	Ressources indicatives par résultat (milliers de dollars des États-Unis)
		Indicateur 4b : Nombre d'organisations de la société civile offrant des services sociaux Référence : 20 (2014) Objectif : 50 (2019) Source, fréquence : Rapports mensuels du programme; rapports annuels des autorités publiques locales Résultat 5 : Partenariats et réseaux renforcés pour le développement local durable Indicateur 5a : Nombre de politiques et d'instruments législatifs adoptés avec l'engagement des associations de municipalités et de villes Référence : 5 (2014) Objectif : 20 (2019) Source, fréquence : Rapports annuels des associations de municipalités et de villes; instruments législatifs et politiques adoptés; rapports du programme (trimestriel)		

Priorité nationale ou objectif national : OMD 1 et 7

Objectifs nationaux :

Un cadre institutionnel et réglementaire efficace à l'appui de l'adaptation et de l'atténuation, combiné avec des capacités d'exécution, traite les risques et les possibilités liés au changement climatique dans tous les secteurs

Résilience accrue face à la variabilité et aux changements climatiques, garantissant des gains en termes de développement

Atteindre un pic d'émissions de gaz à effet de serre vers 2025 qui soit inférieur à la moyenne des émissions par habitant pour les 27 pays de l'Union européenne

Produit 5 de l'UNDAF. En 2019, les cadres juridiques et stratégiques sont renforcés et rendus opérationnels en vue d'assurer la gestion durable des ressources naturelles, culturelles et énergétiques.

Résultats connexes du plan stratégique : 1 et 5

Indicateur : Augmentation du pourcentage d'allocations budgétaires orientées vers la protection de l'environnement, l'efficacité énergétique et les sources d'énergie	Enveloppes budgétaires; rapports annuels du ministère Énergie durable pour tous; communications nationales, rapports de programme de la	Résultat 1 : Politiques et cadres juridiques harmonisés appliqués conformément aux obligations internationales Indicateur 1a : Nombre de stratégies, de politiques et de budgets visant des objectifs de développement résistant aux changements climatiques et produisant peu d'émissions Référence : 0 (2014)	Autorités compétentes aux niveaux de gouvernement national et infranational Délégation de l'Union européenne auprès de la Bosnie-Herzégovine Communauté de l'énergie	Ordinaires : 400 Autres : 17 000 Contribution du gouvernement (en nature/parallèle) : 3 000
--	---	---	---	--

<i>Indicateurs, références et objectifs du PNUAD</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte de données et responsabilités</i>	<i>Résultats indicatifs du programme de pays (y compris indicateurs, références et objectifs)</i>	<i>Principaux partenaires/ partenariats-cadres</i>	<i>Ressources indicatives par résultat (milliers de dollars des États-Unis)</i>
renouvelables (changements climatiques) <i>Référence</i> : 0 <i>Objectif</i> : 10 % (sur 12 mois/ augmentation progressive jusqu'en 2019) <i>Indicateur</i> : Total annuel des émissions de dioxyde de carbone (en millions de tonnes) <i>Référence</i> : 28,6 <i>Objectif</i> : 31,46	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (trimestriels)	<i>Objectif</i> : 5 (2019) <i>Source, fréquence</i> : Rapport d'étape de l'Union européenne; rapport sur les conventions des Nations Unies; suivi du programme (trimestriel) Résultat 2 : Les acteurs infranationaux appliquent des mesures en matière d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de ces changements et gèrent de manière durable les ressources naturelles. <i>Indicateur 2a</i> : Nombre d'activités mises en œuvre en tenant compte des prévisions de changements climatiques et/ou de la stratégie d'adaptation aux changements climatiques et aux inondations et produisant de faibles niveaux d'émissions <i>Référence</i> : 0 <i>Objectif</i> : 10 <i>Source, fréquence</i> : Suivi et rapports du programme (trimestriel); rapport du Secrétariat de la Communauté de l'énergie <i>Indicateur 2b</i> : Nombre de nouveaux partenaires du développement assorti d'un financement pour des solutions énergétiques durables <i>Référence</i> : 3 (2014) <i>Objectif</i> : 6 (2019) <i>Source, fréquence</i> : Rapports de programme (mensuel) <i>Indicateur 2c</i> : Nombre d'activités intégrées de gestion des ressources en eau et des ressources naturelles <i>Référence</i> : 0 (2014) <i>Objectif</i> : 10 (2019) <i>Source, fréquence</i> : Rapports de programme (mensuel) <i>Indicateur 2d</i> : Nombre de femmes qui bénéficient d'activités liées aux changements climatiques ou à leur atténuation <i>Référence</i> : 0 (2014) <i>Objectif</i> : 200 (à l'horizon 2019)	PNUE Secteur privé	

Indicateurs, références et objectifs du PNUAD	Source des données, fréquence de la collecte de données et responsabilités	Résultats indicatifs du programme de pays (y compris indicateurs, références et objectifs)	Principaux partenaires/ partenariats-cadres	Ressources indicatives par résultat (milliers de dollars des États-Unis)
		<i>Source, fréquence</i> : Statistiques du pays, rapports mensuel du programme Résultat 3. Gestion de l'énergie au niveau infranational appliquée <i>Indicateur 3a</i> : Nombre d'autorités infranationales assurant le suivi et l'évaluation de la gestion de l'énergie <i>Référence</i> : 0 (2014) <i>Objectif</i> : 4 (2019) <i>Source, fréquence</i> : Rapports de programme, reports, Système d'information de gestion (régulièrement) <i>Indicateur 3b</i> : Degré de modification de la consommation d'énergie dans les bâtiments du secteur public <i>Référence</i> : 220 kWh/m² par an (2014) <i>Objectif</i> : 180 kWh/m² par an (2019) <i>Source, fréquence</i> : Système d'information de gestion (régulièrement); statistiques du pays (mensuellement) Résultat 4 : Emplois « verts » créés <i>Indicateur 4a</i> : Niveau des investissements par les autorités dans l'efficacité énergétique et les sources d'énergie renouvelables <i>Référence</i> : 1 600 000 dollars des États-Unis par an (2014) <i>Objectif</i> : Augmentation de 200 % (2019) <i>Source, fréquence</i> : Suivi et rapports de programme (mensuels), rapports des institutions <i>Indicateur 4b</i> : Nombre d'emplois équivalents temps plein créés pour les femmes <i>Référence</i> : 0 (2014) <i>Objectif</i> : 40 (à l'horizon 2019) <i>Source, fréquence</i> : Rapports du programme (mensuels)		

<i>Indicateurs, références et objectifs du PNUAD</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte de données et responsabilités</i>	<i>Résultats indicatifs du programme de pays (y compris indicateurs, références et objectifs)</i>	<i>Principaux partenaires/ partenariats-cadres</i>	<i>Ressources indicatives par résultat (milliers de dollars des États-Unis)</i>
Priorité nationale ou objectif national : OMD 1, 3, 6 et 8				
Objectifs nationaux :				
Capacité accrue de la Bosnie-Herzégovine d'œuvrer à l'employabilité des Roms et à leur intégration sociale, conformément au Plan d'action révisé en faveur des Roms				
La Bosnie-Herzégovine est mieux en mesure d'accroître la participation des femmes sur le lieu de travail et leur autonomisation économique et sociale telle que définie dans le Plan d'action pour l'égalité des sexes.				
Les entités de la Bosnie-Herzégovine sont mieux en mesure de traiter de manière stratégique l'intégration complète des personnes handicapées dans l'activité sociale et économique ordinaire				
Produit 9 de l'UNDAF. À l'horizon 2019, la législation spécifique, les politiques, l'enveloppe budgétaire et les systèmes inclusifs de protection sociale sont renforcés en vue de protéger les personnes vulnérables de façon préventive.				
Résultats connexes du plan stratégique : 1, 2 et 3				
<i>Indicateur</i> : Mécanismes de coordination à l'échelle du pays pour les systèmes de protection sociale établis <i>Référence</i> : Pas en place (2013) <i>Objectif</i> : En place (2019)	Rapports d'étape de l'Union européenne; rapports des institutions (annuellement)	Résultat 1 : Soutien institutionnel aux services sociaux renforcé, accompagné de mesures stratégiques suffisantes mises en place <i>Indicateur 1a</i> : Nombre de centres d'aide sociale à capacité renforcée pour la fourniture de services sociaux <i>Référence</i> : Non disponible (2014) <i>Objectif</i> : 12 (2019) <i>Source, fréquence</i> : Rapport des centres d'aide sociale; rapports des institutions; rapports de programme (trimestriels)	Autorités compétentes au niveau des pouvoirs publics nationaux et infranationaux Bureaux de placement Ministère des droits de l'homme et des réfugiés Organismes pour l'égalité des sexes Pouvoirs publics locaux, communautés locales Délégation de l'Union européenne auprès de la Bosnie-Herzégovine Conseil de coopération régional, organisations de la société civile, groupes de bénévoles FNUAP UNICEF Programme des Volontaires des Nations Unies	Ordinaires : 300 Autres : 18 550 Contributions du gouvernement (en nature, parallèles) : 500
<i>Indicateur</i> : Nombre de politiques ciblées sur les personnes âgées, les jeunes, les Roms et les autres populations défavorisées <i>Référence</i> : 1 (2013) <i>Objectif</i> : 3 (2019)	Rapports annuels sur la mise en œuvre du Plan d'action en faveur des Roms; rapport du <i>Roma Decade Watch</i>	<i>Indicateur 1b</i> : Nombre et type de nouveaux services sociaux ciblant les groupes vulnérables <i>Référence</i> : Non disponible (2014) <i>Objectif</i> : 5 (2019) <i>Source, fréquence</i> : Rapports des institutions; rapport de programme (mensuel)		
<i>Indicateur</i> : Incidence de la tuberculose en Bosnie-Herzégovine ramenée à 35/100 000. <i>Référence</i> : Incidence de la tuberculose = 49/100 000	Rapport de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) sur la tuberculose, rapports des institutions (annuellement)	<i>Indicateur 1c</i> : Nombre de personnes handicapées bénéficiant d'un meilleur accès aux services <i>Référence</i> : Non disponible <i>Objectif</i> : 4 000 sur un total estimatif de 400 000 (2019)		

<i>Indicateurs, références et objectifs du PNUAD</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte de données et responsabilités</i>	<i>Résultats indicatifs du programme de pays (y compris indicateurs, références et objectifs)</i>	<i>Principaux partenaires/ partenariats-cadres</i>	<i>Ressources indicatives par résultat (milliers de dollars des États-Unis)</i>
Objectif : Incidence de la tuberculose = 35/100 000 Indicateur : Perceptions qu'ont les citoyens du dialogue, de la réconciliation et de l'appréciation de la diversité Référence : Constatations relatives aux perceptions actuelles des citoyens recueillies par les enquêtes des Nations Unies (2013) Objectif : Changement positif des perceptions des citoyens (2016 et 2019)	Rapports nationaux sur le développement humain	Source, fréquence : Rapports de programme (mensuel); rapports du Conseil national pour le développement et l'intégration des personnes handicapées (annuel); Rapport national sur le développement humain Résultat 2 : Mise en œuvre du plan d'action de la Bosnie-Herzégovine en faveur des Roms Indicateur 2a : Nombre d'autorités publiques au niveau infranational qui appliquent des mesures visant à améliorer la qualité de vie des Roms, en particulier des femmes roms Référence : 30 (2014) Objectif : 50 (2019) Source, fréquence : Rapports des institutions; rapports mensuel de programme; rapport des pouvoirs locaux (annuellement) Indicateur 2b : Pourcentage de Roms qui ont accès aux services et à l'emploi Référence : 50 % (2014) Objectif : 65 % (2019) Source, fréquence : Rapports des bureaux de placement et des centres d'aide sociale (annuel); rapports de programme (mensuel) Résultat 3 : Nombre réduit de personnes atteintes de la tuberculose et porteuses du VIH et accès amélioré aux services Indicateur 3a : Nombre de personnes atteintes de la tuberculose Référence : 2011 (2013) Objectif : 1 000 (50 % de diminution en 2019) Source, fréquence : Rapport de l'OMS sur la tuberculose; rapports mensuels de programme Indicateur 3b : Nombre de personnes ayant accès à des services relatifs au VIH		

Indicateurs, références et objectifs du PNUAD	Source des données, fréquence de la collecte de données et responsabilités	Résultats indicatifs du programme de pays (y compris indicateurs, références et objectifs)	Principaux partenaires/ partenariats-cadres	Ressources indicatives par résultat (milliers de dollars des États-Unis)
		<i>Référence</i> : 95 personnes (sur 245 porteurs en 2013) <i>Objectifs</i> : 140 personnes (2019) <i>Source, fréquence</i> : Dossiers des patients et dossiers cliniques; rapports de programme; rapports des institutions Résultat 4 : Meilleure employabilité des groupes vulnérables (y compris lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres) et des femmes <i>Indicateur</i> : Nombre d'emplois créés <i>Référence</i> : Non disponible (2014) <i>Objectif</i> : 200 (50 % de femmes) (2019) <i>Source, fréquence</i> : Rapports de programme; rapport des bureaux de placement (mensuellement) Résultat 5 : Les citoyens s'engagent de manière proactive dans l'élaboration et l'exécution des politiques. <i>Indicateur 5a</i> : Augmentation en pourcentage des contributions budgétaires des autorités publiques locales au bénéfice des communautés locales dans les zones ciblées <i>Référence</i> : Non disponible (2014) <i>Objectif</i> : 15 % à l'horizon 2019 <i>Source, fréquence</i> : Rapports de programme; budgets adoptés des pouvoirs locaux. <i>Indicateur 5b</i> : Nombre de communautés locales effectivement engagées dans les affaires locales <i>Référence</i> : 30 (2014) <i>Objectif</i> : 80 (2019) <i>Source, fréquence</i> : Rapports de programme; rapports des pouvoirs publics locaux; enquêtes de satisfaction auprès des citoyens (annuel)		